



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 +5

Date de convocation 20 février 2025
--

Date d'affichage 20 février 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

**Présents :** Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Monique SIMON.

**Représentés :** Laurence FOURNIER représentée par Robert BESANÇON, Géraldine PÉRÉE représentée par Valérie PELLERIN, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Annie SALAMI, Bruno LÉOTIER représenté par Marie-Laure HRVOJ, Julien SEYSSEL représenté par Pascal GENET.

**Absent :** Marcel CHRISTEL

Denis PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance.  
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

## Objet : Vidéoprotection : modification du montant de la prestation du SDEA

N° de délibération : 20250204

Mme Hrvoj expose :

Le conseil municipal a dans sa séance du 16 décembre 2024 demandé au SDEA la réalisation des travaux concernant la vidéoprotection et s'était engagé à prendre en charge une contribution évaluée provisoirement à 126 000 euros.

Suite à la réunion du SDEA du 2 janvier 2025, ce devis a été réévalué. Le montant de la contribution demandée à la commune passe de 126 000 euros à 130 000 euros. Il convient donc de prendre une délibération en vue d'inscrire cette somme au budget.

Madame Hrvoj rappelle qu'il y a lieu de prévoir la mise en place d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune.

Ces travaux comprennent :

- la fourniture et la pose de l'ensemble des éléments constitutifs de l'installation de vidéoprotection : 22 caméras, câbles, coffrets, switches, un serveur, un onduleur,
- le logiciel nécessaire au parfait fonctionnement de l'installation,

- la configuration et la mise en service de l'installation de vidéoprotection, la formation et l'assistance des élus et agents de la collectivité dans l'utilisation et l'exploitation de cette installation,
- les terrassements et le génie civil nécessaires.

Le coût TTC de ces travaux est estimé à 260 000,00 Euros. Conformément à la délibération n°5 du 8 septembre 2023 du Bureau du SDEA, la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense, soit 130 000,00 Euros.

**Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

1°) **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par monsieur le maire.

2°) **S'ENGAGE** à ce qu'une contribution soit versée au SDEA, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions de la délibération n°5 du 8 septembre 2023 du Bureau du SDEA. Cette contribution est évaluée provisoirement à 130 000,00 Euros.

3°) **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
16	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE  
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER  
Maire

